

**Procès-verbal in extenso du CONSEIL d'ARRONDISSEMENT
Du Mercredi 6 novembre 2019-18h00-**

David KIMELFELD

Le mercredi 6 novembre 2019 à 18h00, Mesdames et Messieurs les membres du CA dûment convoqués le 30 octobre 2019 en séance publique par Monsieur le Maire du 4^{ème} arrondissement, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 4^{ème}.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire. Je vous propose la candidature de Mme Marie Guyon.

Je sou mets cette proposition au vote. Il n'y a pas d'opposition.

C'est Mme Marie Guyon qui va assurer les fonctions de secrétaire et qui va procéder à l'appel nominal des élus.

Présents : David Kimelfeld, Jean Truc, Valérie Schell, Sylvie Palomino, Geoffroy Bertholle, Anne Mignotte, Virginie Varenne, Christophe Dercamp, Dounia Besson, Marie Guyon.

Absents excusés : Etienne Tête, Emmanuel Hamelin, Marie-Agnès Cabot, Abdelkader Selmi, Josselin Edouard.

Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du PV et du compte rendu de la séance du 10 septembre 2019. Si personne n'a d'observations à présenter concernant leur rédaction, je les mets aux voix.

Le PV et le compte rendu de la séance du 10 septembre 2019 sont adoptés à l'unanimité.

4-19-648-31112- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE L'EDUCATION

OBJET : Approbation de la programmation PEDT 2019/2020 : temps scolaire/temps périscolaire : ajustements et compléments

Il s'agit d'adopter une délibération concernant les compléments de financement dans le cadre du Programme Educatif de Territoire pour l'année 2019/2020. D'une manière générale, la Mairie du 4^e a soutenu les projets des écoles et nous pouvons voir que dans cette programmation figure le financement d'un ambassadeur du livre pour pratiquement toutes les écoles du 4^e, celles qui l'ont demandé. L'école Lafontaine bénéficiera par ailleurs d'un accompagnement pour son projet autour de l'éducation à la vie dans le cadre des actions de sensibilisation au handicap et vivre ensemble.

Un autre projet sur l'école maternelle Lafontaine verra le jour et je m'en réjouis, il s'agit d'un projet de street art, « PIL street art », envisagé sur les murs extérieurs de la maternelle la plus récente pour un montant de 800 euros. J'ajoute que c'est un projet à l'initiative des parents d'élèves de l'école.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-649-31111- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE L'ENFANCE

OBJET : Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance - Approbation des conventions et d'un contrat

Dans cette deuxième délibération, il s'agit d'approuver le renouvellement de conventions cadres et d'occupation temporaire de locaux pour les associations gestionnaires d'équipements petite enfance. Cette approbation concerne une seule crèche pour notre arrondissement dans cette délibération pour une valeur locative de 40 284 euros. Vous avez pu approuver le renouvellement d'autres conventions en direction d'autres crèches associatives durant l'année.

Celle-ci concerne l'association des familles de Lyon et la crèche Pirouette située rue Eugène Pons. Vous avez approuvé par ailleurs en 2018 et 2019 des subventions de fonctionnement : 214 000 euros en 2019.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-650-31100- : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

OBJET : Fêtes de fin d'année - Illumination et animations 2019 : attributions de subventions d'un montant total de 143 616 euros (illuminations) et 22 523 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions d'application mixte

Bonsoir, cette délibération fait suite à celle passée le 10 septembre dernier. Elle complète la liste des partenaires pour les illuminations sur l'espace public, via les associations de commerçants de toute la Ville. Pour le 4^{ème} arrondissement, se joint à l'association des commerçants, celle du marché de la Croix-Rousse (3900 euros), et Tourisme Croix-Rousse (5172 euros) comme en 2018. Je ne vais pas vous détailler les règles que vous connaissez déjà simplement vous rappeler que pour 1 euro versé par les associations pour les illuminations, la Ville apporte 1 euro avec un plafond de 20000 euros.

Je rappelle que ces initiatives viennent des acteurs économiques qui souhaitent faire vivre notre quartier durant la période des fêtes de Noël en ayant bien en tête le souci du développement durable dans le choix des partenaires. Elles font preuve de dynamisme et de proximité pour notre Croix-Rousse. Les illuminations débutent le 15 décembre pour s'éteindre le 12 janvier 2020. Les horaires n'excéderont pas minuit. Depuis l'an dernier, le boulevard a repris vie sous les lumières et se poursuivra jusqu'à la poste, ainsi que les squares, les places, et les rues. Depuis que nous ne sommes plus dans le périmètre des fêtes du 8 décembre, retrouver cette atmosphère de Noël fait le plus grand bien aux petits comme aux grands. Ne pas oublier le marché de Noël dès le début du mois de décembre sur la place avec cette année l'installation d'une piste de luge, de chalets et divers animations avec les acteurs culturels de l'arrondissement. Merci pour votre écoute

Rapport adopté à la majorité
Virginie Varenne ne prend pas part au vote

4-19-651-31032- : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement à 12 associations œuvrant dans le domaine du théâtre, des arts du cirque, du cinéma, des musiques actuelles, classiques et de la création numérique pour un montant global de 110 500 € - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation de conventions

Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à 12 associations culturelles pour un montant global de 110 500 euros. Une attribution qui est entre autre pour la continuité de leur activité de début d'année et de fonctionnement. Elle concerne les secteurs du théâtre et du cirque, du cinéma, des arts visuels et numériques, des musiques actuelles, des musiques classiques et contemporaines et du secteur pluridisciplinaire.

Sur notre arrondissement nous sommes concernés par l'association du théâtre de la Croix-Rousse. Un théâtre qui accueille des compagnies au rayonnement national et international et qui, en 2019, a aussi fait la part belle aux artistes émergents et locaux. Il vous est donné le montant de la subvention de fonctionnement attribué à cet espace culturel en 2019 à savoir 656 444 euros, un complément de 10 000 euros est affecté suite à des remplacements importants du personnel Ville de Lyon.

Et dans le secteur cinéma, 9000 euros pour l'association « Zone bis » pour la 13^e édition du festival « Hallucinations Collectives » et son développement de séances scolaires avec l'éducation à l'image. Mise en place d'un jury de 5 lycéens pour le prix à l'issue de la compétition de courts métrages avec, parmi les partenaires, le Lycée St Exupéry et Aquarium. Merci pour votre écoute.

Marie Guyon:

Pour le théâtre de la Croix-Rousse, il y a une demande supplémentaire de 10 000 € au regard du personnel? Je ne voudrais pas faire de confusion, cela signifie que si leur personnel est malade il y a une carence ?

Valérie Schell:

Nous avons effectivement une carence. L'année dernière la subvention complémentaire avait été de 15 000 €. Cette année elle est de 10 000 €. Effectivement elle est liée aux absences de ce personnel. Mais tout ceci est en lien avec la convention qui est à signer.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-652-31060- : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE

DIRECTION DES SPORTS

OBJET : Lyon-Tokyo 2020 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions

Ce rapport est un rapport que vous connaissez, il s'agit du dispositif d'accompagnement des athlètes de haut niveau de la Ville de Lyon. Pour rappel, le précédent dispositif qui s'appelait « Lyon Rio » qui avait accompagné 12 athlètes qui ont participé à ces Jeux Olympiques et trois d'entre eux en sont revenus médaillés dont Frank Solforosi pour le 4^{ème} arrondissement. Pour cette nouvelle olympiade, nous proposons pour ce nouveau dispositif le nom de « Lyon-Tokyo 2020 » pour les Jeux Olympiques d'été et « Pékin 2022 » pour les jeux olympiques

d'hiver car nous accompagnerons un athlète en ski paralympique. Vous avez la liste des athlètes qui sont proposés d'être accompagnés selon leur réussite aux différentes compétitions

sportives, nationales et internationales. À noter que dans le 4^{ème}, on n'a pas d'athlètes de très haut niveau, sauf quelques-uns qui y résident. Nous avons le club d'aviron, traditionnellement, qui ont des athlètes de très haut niveau qui participe aux olympiades. Cette année nous avons l'honneur d'accompagner deux femmes dans la catégorie des espoirs. On accompagnera toujours bien entendu Frank Solforosi et puis le jeune athlète que vous avez découvert l'année dernière au moment des vœux qui s'appellent Hugo Boucheron et son coéquipier Albéric Cormerais.

Marie Guyon:

C'est très bien que la Ville de Lyon, la Ville de Caluire et Cuire participe à tout ça mais pourquoi la Métropole de Lyon n'est pas donatrice ?

David Kimelfeld:

Parce que la Métropole donne sur un certain nombre d'autres dispositifs et le choix était fait de ne pas participer à tous les sujets.

18h15 Arrivée de Mr Abdelkader Selmi

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-653-30833- : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE

MISSION EGALITE

OBJET Rapport d'activités de la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon - Années 2017-2018

Il s'agit de la présentation du rapport d'activité de la commission communale d'accessibilité, qui est créée dans toutes les communes de 5000 habitants et plus. Cette commission a pour mission de vérifier et d'accompagner l'accessibilité des établissements publics, de la voirie et des transports, pour tous les types de handicap notamment physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques. Il y a un travail qui est réalisé avec les associations, les adjoints d'arrondissement. Quand on a la possibilité d'abaisser un trottoir à l'occasion de travaux, on le fait. Identifier dans l'arrondissement toutes les zones qui sont susceptibles de poser problème pour les déplacements quotidiens que ce soit tout simplement avec la poussette de nos enfants, petits-enfants ou effectivement lorsqu'on a des difficultés de mobilité avec l'âge ou tout au long de la vie que l'on peut rencontrer. Cette commission a plusieurs sous-commissions, je ne vais pas vous les détailler puisque vous les avez dans le rapport. Et puis une fierté, puisque que le dispositif Ville de Lyon a été reconnu au niveau européen et la Ville de Lyon a obtenu le premier prix de l'« Access City Awards » reconnaissant la qualité du travail qui est réalisé. Il y a encore beaucoup de bâtiments qui restent à améliorer en matière d'accessibilité qui sont des bâtiments Ville de Lyon. Pour vous donner une idée de l'importance du nombre sept cent bâtiments au total qui relèvent de la commission d'accessibilité de la Ville de Lyon.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-654-31003- : RAPPORTEUR : VIRGINIE VARENNE

DIRECTION CENTRAL DE L'IMMOBILIER

OBJET : Compte-rendu faisant suite à la délibération n° 2018/4243 du 19 novembre 2018 portant sur l'approbation de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la Ville de Lyon

M. le Maire, bonsoir à tous,

Il s'agit d'un compte rendu faisant suite à une délibération qui nous avait été présentée le 19 novembre 2018 et qui porte sur l'approbation de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la Ville de Lyon. Il s'agit ici de continuer le travail qui a été entrepris et afin d'assurer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des bâtiments dont la Ville de Lyon est propriétaire et qui abrite des occupants autres que des services municipaux. Un inventaire comprenant 245 sites vous avait été présenté. À ce jour, 179 d'entre eux ont fait l'objet de travaux de raccordement. Il reste donc 37 conventions qui ont été signées et c'est l'objet de ce rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-655-30866- : RAPPORTEUR : DOUNIA BESSON

DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

OBJET : Attribution de subventions pour un montant total de 67 000 euros dans le cadre de la promotion de l'économie sociale et solidaire, du soutien de l'entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable et approbation d'une convention

Cette délibération est une délibération classique de soutien à l'économie sociale et solidaire. Cette stratégie comprend les axes suivants : la promotion de l'économie sociale et solidaire, soutien à l'entrepreneuriat en ESS et enfin la promotion de la consommation responsable. Soutien à différents acteurs de l'économie sociale et solidaire pour une somme de 67 000 €. Si vous avez des questions vous pouvez me les poser et je donne un avis favorable.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-656-30873- : RAPPORTEUR : CHRISTOPHE DERCAMP

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 651 318 euros à la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon - Approbation et autorisation de signature du protocole d'accord entre la Ville de Lyon et la CAF du Rhône

Il s'agit d'une proposition de délibération récurrente que l'on voit passer chaque année dans le cadre du Conseil Municipal. Elle concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 651 318 € à la Caisse d'Allocations familiales du Rhône, dans le cadre des agréments qu'elle donne aux niveaux des centres sociaux. Donc, les 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon. En effet la CAF met à disposition huit équipements au niveau des

centres sociaux et en contrepartie de ces aides indirectes par la CAF du Rhône, la Ville de Lyon lui verse une participation financière. Avis favorable.

Abdelkader Selmi:

Monsieur le Maire, cher collègues,

Je voulais profiter de cette délibération pour aborder la question de l'aide de la CAF et notamment le soutien que peut apporter la Ville de Lyon. Car au-delà de l'aide matérielle que peut apporter la CAF, elle met aussi un certain nombre de personnel à disposition des centres sociaux et c'est une aide qui n'est pas négligeable. Depuis quelques années on voit que la tendance de la CAF est de se retirer petit à petit, ça a été notamment le cas par rapport à un poste sur le centre social de la Croix-Rousse. Néanmoins, en contrepartie, la Ville n'a pas forcément compensé par une augmentation de subvention de l'autre côté pour le fonctionnement et la vie de tous les jours de ces centres sociaux. Mon inquiétude est que, à terme, au fur et à mesure de la diminution de ces subventions et de ces aides globales indirectes et directes de la CAF, que les centres sociaux se retrouvent davantage en difficulté au fur et à mesure. D'autant plus que l'on est dans un contexte où la demande, que l'on regarde en tant qu'usager ou en tant qu'élu, elle ne fait que croître. Un sursaut serait bon de la part de la Ville de Lyon pour pourvoir non seulement abonder à un même niveau, mais peut-être même augmenter lorsque l'aide de la CAF diminue. Merci.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-657-MA4 : RAPPORTEUR : JEAN TRUC

MAIRIE DU 4EME

OBJET : Budget Primitif 2020.

Le sujet c'est le budget primitif 2020. A l'énoncé de ce titre on pourrait penser à un rapport volumineux avec beaucoup de données, de chiffres et de pages. Hélas jusqu'à aujourd'hui comme vous le savez les arrondissements n'ont pas des capacités financières considérables et l'exercice auquel je vais me livrer est très limité et sera assez court. Je vous rappelle le calendrier dans lequel nous sommes. Nous avons, il y a quelque temps, voté le compte administratif 2018. C'est-à-dire un budget terminé, enregistré, vérifié et contrôlé. Nous sommes en train actuellement de vivre et d'appliquer le budget 2019. Par ailleurs, on commence à préparer le budget de fonctionnement de l'année 2020 et c'est de cela qu'il est question. On nous propose de préciser quelle est la dotation qui est donnée à notre arrondissement. Cette somme totale qui vous est donnée ici est de 523 183 €. Dans cette dotation, il y a deux parties, la première la plus importante c'est la dotation de gestion vous avez le chiffre 482 491 €, c'est calculé de manière assez complexe, il y a d'une part les dépenses de fonctionnement engagées au titre des équipements transférés, le deuxième critère c'est la population, le recensement, on prend celui du 1er janvier 2016 et le troisième critère qui est le revenu fiscal moyen par habitant. Et c'est ainsi qu'on arrive à la somme de 482 491 €. C'était 475 000 l'an dernier. La deuxième dotation qui est plus limitée c'est la dotation d'animation locale destinée donc à l'information et à l'animation de la vie locale en particulier les conseils de quartier. Elle est de 40 692 € cette année. Elle ne bouge pas parce c'est une enveloppe forfaitaire. Il y a pour chaque arrondissement une enveloppe de 20 000 € et une répartition du solde en fonction du nombre d'habitants. Et comme le recensement pris en compte est celui du 1er janvier 2016, ça n'a pas changé. C'est donc du fonctionnement je vous le rappelle et ce que je viens d'évoquer là, ce sont des recettes. Ensuite il faut les ventiler et si vous avez envie de travailler dans le détail, je vous invite à prendre l'annexe du rapport page sept qui est une présentation générale du budget où vous allez retrouver trois ou quatre

chiffres qui sont ceux de la dotation et puis vous avez également la page 15 qui est l'analyse du budget par nature. Ce sont les différentes charges qui sont dans ce budget de fonctionnement. Il faut bien comprendre que ce sont des prévisions et que ça peut évoluer à la hausse ou à la baisse durant l'année. Je vais vous donner un exemple si on regarde les dépenses d'énergie et d'électricité. On prévoit aujourd'hui 167 000 € et l'année dernière au budget primitif, on prévoyait 160 000 €. Et ces 160 000 € qu'on avait prévu au budget primitif ont ensuite, en cours d'année, été complétés par une décision modificative qui les a fait passer à 170 000 € et après on s'est aperçu qu'on avait des bonnes surprises et à la fin de l'année au compte administratif, la dépense réelle était de 140 000 €. Tout ça pour vous dire que les chiffres qui sont annoncés là, ce sont des chiffres prévisionnels. Ceux qui seront encore parmi nous pourrons l'examiner au compte administratif quand il arrivera puisque l'on parle du budget 2020 donc un compte administratif qui arrivera en 2021. Voilà M. le Maire ce que je souhaitais vous dire et je vous propose d'adopter cette ventilation du budget.

Rapport adopté à la majorité
Anne Mignotte, Abdelkader Selmi et Marie Guyon s'abstiennent

POUR INFORMATION :

David Kimelfeld:

On en a fini avec les rapports sous vote et donc un rapport simplement pour information. Mme Besson, le rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon pour l'année 2018.

4-19-658-31208: RAPPORTEUR : DOUNIA BESSON

MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2018

Vous savez c'est une obligation de la Ville de présenter ce rapport de développement durable. Je vais faire un focus sur le 4^{ème} arrondissement. Comme je le fais chaque année sur tout ce qu'on fait en matière de développement durable et saluer toute l'implication des agents de la ville et notamment de la mairie d'arrondissement dans cet effort autour du développement durable. Donc je les salue et je les félicite de leur implication et d'ailleurs ils ont eu un beau trophée. Je tiens à rappeler que sur notre arrondissement nous avons été précurseur, pour la concertation autour du « Clos Jouve » avec des innovations liées au numérique qui ne remplacent jamais, il est vrai, les dispositifs présents. Cela nous a permis d'écouter les habitants dans toute leur diversité et en 2018, en partenariat avec la Métropole de Lyon, la Ville a mené une expérimentation de réalité virtuelle, dont l'objectif était d'expérimenter l'outil 3D dans le cadre des démarches participatives sur deux jours. En juillet 2018, une centaine d'habitants ont pu découvrir grâce à un casque de réalité virtuelle, le projet de réaménagement du « Clos Jouve » tout en donnant leur avis sur certains aspects. Notamment sur ses essences végétales et le mobilier urbain. L'implication des citoyens avec les conseils de quartier qui se sont engagés en 2018, sur une opération emblématique qui s'appelle « 123 durable ». En effet, le Conseil de Quartier Centre a initié un concours d'idées éco citoyennes pour la Croix-Rousse autour d'une journée d'activités sur le développement durable et l'élaboration d'un guide avec 10 lieux, 10 gestes pour une Croix-Rousse durable. Une dizaine d'associations ont animé divers ateliers de fabrication d'objets à partir de matériaux recyclés, Street Art Végétal, un circuit sous forme de jeu de piste a été proposé pour découvrir les lieux verts, les structures labellisées Lyon Ville Equitable et durable sur le 4^{ème} arrondissement. Le rapport 2018 valorise également les initiations à la permaculture, nous avons inauguré un jardin partagé d'ailleurs aujourd'hui sur le « Clos des Boulistes ». Tous les jardiniers des jardins partagés de l'arrondissement et sur la ville plus largement bénéficient deux fois par an

d'une formation à la permaculture dispensée par le Pass Jardin. Dans tous les bâtiments municipaux, nous avons aussi travaillé sur les enjeux autour de la rénovation thermique. Il y en a une qui a été menée en 2018 dans notre arrondissement, la piscine Saint-Exupéry qui a vu ses performances améliorées. Les travaux devaient aboutir à une réduction de la consommation de chauffage de l'ordre de 79 %. L'opération a consisté à remplacer 100 m² de menuiseries extérieures, isoler par l'extérieur les 1200 m² de façades et les 900 m² de toiture, ainsi que de remplacer la centrale de traitement d'air par une centrale comportant un rendement de récupération de chaleur supérieure à 90 %. Ces travaux, ce qui a été rappelé par M. Geoffroy Bertholle, représentent un investissement d'un million d'euros. Le Village Equitable et Durable, et je vous y invite le 1er décembre à la Maison des Associations, qui est organisé chaque année à la Croix-Rousse par les labélisés Lyon Ville Equitable et Durable. Il devient le rendez-vous incontournable pour les Lyonnais et Lyonnaises désireux de fêter, les fêtes de fin d'année avec du sens et loin du consumériste à outrance. Et la fréquentation d'année en année augmente et a connu une forte hausse en 2018. Cette année nous aurons de nouveaux labélisés et une forte implication des jeunes qui participent à la promotion de la consommation responsable. Voilà pour ce focus pour le 4^{ème} arrondissement, ce n'est qu'un rapport qui est soumis pour information. Il sera présenté en Conseil Municipal où je rentrerai dans les détails et je vous encourage à le lire.

Questions diverses

Marie Guyon:

Une question diverse sur la voirie. D'ores et déjà merci pour avoir relooké le passage piéton qui est 40 rue de Cuire, 2 rue Pelletier. Si vous pouviez continuer à l'angle de la rue Denfert-Rochereau et Pelletier devant la maison de Pôle Emploi. À cet endroit, on ne voit plus la signalisation des passages piétons. Il n'y a plus de sécurité et beaucoup de parents m'interpellent, ainsi que des personnes âgées à la sortie de la messe etc. Je pense que si vous pouviez porter un regard avant la fin du mandat ce serait bien. Je vous en remercie.

David Kimelfeld:

Merci, ce sera fait, c'est noté.

Anne Mignotte:

J'ai une remarque relative à l'intervention de Mme Dounia Besson sur le développement durable. Comme vous madame je vais faire un focus sur le 4^{ème} arrondissement. Le rapport mentionne plusieurs intentions que nous trouvons tout à fait louables. En matière de végétalisation par exemple je cite « la création d'une ville durable suppose de donner une place importante au végétal car il permet de lutter contre le réchauffement climatique, filtrer les eaux de pluie, fixer les polluants, réduire les gaz à effet de serre. » Et cela mentionne aussi la place du piéton dans la ville, je cite « le développement des méthodes de déplacement actif passe par le déploiement des zones apaisées et des trames vertes, espace œuvrant en faveur des vélos et des piétons ». Nous apprécions cette direction donnée à l'aménagement urbain. Cependant, nous constatons que lors des réalisations concrètes, les arbitrages du 4^{ème} ne suivent pas forcément cette direction. Je prends par exemple l'aménagement prévu cet hiver sur la petite place de la Croix-Rousse qui a été présentée lors d'une réunion publique le 12 septembre dernier. La phase de concertation sur cette petite place aurait pu tester en grandeur réelle l'impact de suppression du stationnement en cœur de place et objectiver les conséquences d'un tel choix. Mais la décision politique du Maire d'arrondissement à l'époque a été de ne pas tester cette option. L'arbitrage était fait avant de concerter : il n'y aurait pas de suppression totale du stationnement au bénéfice des piétons et de la végétalisation. Or cette place est le seul espace ombragé de ce secteur qui jouxte deux places très minérales (la place

des tapis et la grande place de la Croix-Rousse). On peut alors regretter, en cette période d'urgence climatique qui génère des étés caniculaires, que l'ombre soit réservée aux voitures au détriment d'un cheminement piéton. C'est l'option qui a été arbitrée. C'est regrettable. En effet, l'aménagement testé lors de la concertation avec une estrade en cœur de place permettait une piétonisation partielle de la place et permettait ainsi un cheminement mais également de s'arrêter aussi sous les arbres. Celui-ci avait été très apprécié des riverains. En témoignent plusieurs interventions faites lors des différentes réunions publiques en particulier celle du 12 septembre dernier. Nous déplorons donc ces arbitrages faits en contradiction avec les orientations du rapport sur le développement durable.

David Kimelfeld:

En fait, quand on est dans l'opposition, mais c'est normal, on voit toujours le verre à moitié vide. Quand on est dans la majorité, on a tendance à voir le verre à moitié plein. Et quand on passe de la majorité à l'opposition, cela arrive des fois en cours de mandat, on a quelquefois un discours qui est un peu contradictoire mais qui en oublie, mais c'est normal, puisque c'est le jeu des postures, ce qui se fait et ce qui a été fait. Et Anne Mignotte, si vous étiez restés dans la majorité vous auriez sans doute pu expliquer, d'ailleurs vous le faisiez quand vous étiez dans la majorité, c'était comment dire, plutôt intéressant, de montrer vos différences. Mais vous les montriez en montrant la totalité des sujets et des dossiers. Si vous étiez restés dans la majorité ou si vous étiez dans une opposition constructive, vous auriez pu aujourd'hui faire référence à d'autres projets de cet arrondissement où la végétalisation avance de manière extrêmement forte. Et bien plus forte d'ailleurs en surface par rapport aux enjeux de la petite place la Croix-Rousse. Vous auriez pu par exemple dire, le choix politique avec un grand P- il faut faire attention quand même aux choix politiques - sur le cours d'Herbouville a été de remettre de la végétalisation là où il n'y en avait plus assez, de faire en sorte que l'on remplace les places de stationnement, par une piste cyclable et par un cheminement piéton. Et je n'ai aucun doute sur le fait que lorsque nous inaugurerons ensemble puisque vous avez contribué, vous étiez aux premières loges avec moi pour défendre ce projet, y compris ce scénario-là, vous vous réjouirez et vous en aurez tout à fait raison, des avancées sur ce cours d'Herbouville. Vous expliqueriez et vous auriez raison que vous avez porté avec nous ce dossier. Vous auriez pu aussi évoquer le « Clos Jouve » qui était un lieu avec aucune végétalisation, quelques arbres qui commençaient à mourir, des jeux de boules qui n'étaient plus utilisés et qui aujourd'hui retrouvent un coefficient pleine terre dont je n'ai pas ici, et vous m'en excuserez, le pourcentage mais qui est extrêmement important. Plus d'arbres plantés qu'il en existait auparavant. Un sol perméable, vous irez voir. Et vous constaterez que, entre les pavés, il y a du sol perméable, ce qui est une innovation aussi et qui va permettre d'atteindre un certain nombre d'objectifs, mais surtout de répondre à ces questions qui ont été posées dans le rapport du développement durable. Donc la situation est pour le moins plus contrastée que ce que vous voulez bien décrire avec la petite place de la Croix-Rousse. Au bout du compte, je ne vais pas dire qu'on a rajouté un arbre, ce serait un peu modeste sur la petite place de la Croix-Rousse mais effectivement il y en aura un plus c'est comme ça et je n'y peux rien. Donc il n'y en a pas moins mais bien un de plus. Cela fera un peu plus d'ombre. Mais je pense, et on en fera le bilan dans ce mandat, sur cet arrondissement d'ailleurs comme sur la Ville, et bien la végétalisation, les coefficients de sols perméables, le gain en espaces verts sur cet arrondissement est extrêmement positif. On aura l'occasion de le produire dans les prochaines semaines. Voilà la différence entre le verre à moitié vide et le verre à moitié plein. Sur ce, je vous remercie et vous souhaite, vous voulez ajouter quelque chose?

Dounia Besson:

Je voulais juste rappeler qu'on est année moins un. C'est-à-dire qu'on est sur la situation en matière de développement durable en 2018. C'est important de le rappeler.

David Kimelfeld:

Très bien, je vous remercie et vous souhaite une belle soirée.